



I- PRESENTATION

La Mutuelle Générale des Agents de Santé de Cote d'Ivoire en abrégé (MUGAS-CI) est une mutuelle sociale créée en Assemblée Générale le 26 septembre 2020 à l'auditorium de la bibliothèque nationale sis à Abidjan-plateau. Elle regroupe en son sein les professionnels de base de la santé, le personnel administratif de la santé et le personnel d'appui. Ce sont: médecins-pharmaciens-chirurgiens dentistes-vétérinaires, infirmiers-sage femmes-techniciens supérieurs de santé-aides soignants-auxiliaires de santé-personnel administratif de la santé et le personnel d'appui (contractuels), en d'autres terme la MUGAS-CI est la mutuelle du personnel de santé.

II-MISSIONS-OBJECTIFS-FONDEMENTS

- La mission principale de la MUGAS-CI est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de ses membres et de leurs ayants droit, au moyen d'un système d'entraide et de solidarité tendant à couvrir les risques sociaux conformément aux dispositions prévues dans le règlement 07/2009/CM/UEMOA portant sur la réglementation de la mutualité sociale dans la zone UEMOA.
- En complément de la sécurité sociale obligatoire, la MUGAS-CI offre ;
- Une couverture maladie ;
- Une prévoyance décès et accident ;
- Une retraite complémentaire ;
- Des réalisations sanitaires et sociales ;

III-LES ORGANES

- Un organe de décision : l'Assemblée Générale (mutualistes représentés par les délégués) ;
- Un organe de gestion : le conseil d'administration dirigé par un président élu pour 5 ans ;
- Un organe exécutif : la direction générale ;
- Un organe de contrôle : le comité de contrôle dirigé par un président élu ;

IV-PERSPECTIVES

- Mise en place des délégations régionales, départementales, des EPN et des directions centrales;
- Mise en place des cliniques mutualistes des agents de santé de cote d'ivoire ;
- Lotissement de terrains pour les mutualistes ;

V- LES PRODUITS ET PRESTATIONS

- L'Adhésion à la **MUGAS-CI** est libre et volontaire, elle est d'un montant de 10.000F payable une seule fois et donne droit à une carte de membre à l'adhérent et aux prestations choisies ;

1-COVERTURE SANTÉ

- **MUGAS-PHARMA (8000F/MOIS):** donne droit à une prise en charge de 80% sur les produits pharmaceutiques ;
- **MUGAS-PHARMA-COM (4500F/MOIS) :** donne droit à une prise en charge de 30% sur les produits pharmaceutiques, cette offre est complémentaire aux autres assurances et prises en charges pour aboutir à 100% ;
- **MUGAS-SANTE (18.000F) :** prise en charge de 80% dans les cliniques privées, hôpitaux publics, pharmacies et optiques de notre réseau ;
- Avec **MUGAS-SANTE**, plus besoins de souscrire à **MUGAS-PHARMA** et **MUGAS-PHARMA-COM**.
- DELAI DE CARRENCE: **3 MOIS**

2-INDIVIDUEL ACCIDENT

Toute fois que le mutualiste est victime d'un accident de la circulation

N°	DESIGNATION	CAPITAL DECES	CAPITAL INFIRMITÉ	FRAIS MEDICAUX	COTISATION MENSUELLE	DELAI DE CARENCE
MUGAS-ACC	MUTUALISTE	4.000.000 F	4.000.000 F	400.000 F	3.000 F	1 an

3-PREVOYANCE DECES ET FRAIS FUNERAIRES

N°	CAPITAL DECES MUTUALISTE TOUTES CAUSES	FRAIS FUNERAIRE MUTUALISTE	FRAIS FUNERAIRES CONJOINT	FRAIS FUNERAIRES ENFANT	COTISATION MENSUELLE	DELAI DE CARENCE
MUGAS-PREV	3.000.000 F	1.000.000 F	1.000.000 F	800.000 F	5.500 F	1 an

Toute fois que le conjoint du mutualiste décède, il percevra le montant de 1.000.000F comme frais funéraire et 800.000F si l'un des descendants (enfants) décède. Au décès du mutualiste, ses ayants droits perçoivent 1.000.000F pour les frais funéraires et 3.000.000 F comme capital.

NB : Apres les obsèques du mutualiste, son conjoint ou ses ayants droits recevront chaque rentrée scolaire le montant global 200.000 F pendant 3 années successives

4-PREVOYANCE DECES DES ASCENDANTS

N°	CAPITAL DECES PAR ASCENDANTS	COTISATION MENSUELLE	DELAI DE CARENCE
MUGAS-PREVOY-ASC	500.000 F	5.500 F	1 AN

Le mutualiste doit déclarer ses deux ascendants biologiques ou des parents ayant un lien avec leurs ascendants ou les ascendants de son conjoint (maximum : 2 PARENTS)

5-EPARGNE POUR ACQUISITION DE TERRAIN SECURISE (IMMOBILIER)/ E-ATS

TYPE	EPARGNE/MOIS	DELAI D'EPARGNE	CUMUL
MUGAS-PREMIUM	10.000 F	60 MOIS / 5 ANS	600.000F
MUGAS-MEDIUM	15.000 F	40 MOIS / 3 ANS	600.000F
MUGAS-CONFORT	20.000 F	30 MOIS / 2 ANS	600.000F

Apres l'épargne sur le délai requis la mutuelle mettra à la disposition des souscripteurs des terrains dans la zone d'Abidjan et banlieue et aussi à l'intérieur du pays et chaque souscripteur fera son choix en fonction de sa bourse et des capacités financières. Votre épargne fera office d'apport initial ;

6-CO-PROPRIETE CLINIQUE MUTUALISTE DES AGENTS DE SANTE

Mise en place d'une clinique ultramoderne par mobilisation des actionnaires

DESIGNAION	MONTANT
NOMBRE DE PART D'ACTION	300
COUT D'UNE PART D'ACTION	500.000 F
CUMUL	150.000.000 F

NB : la mise en place de la clinique se fera sur un délai de 4 mois après mobilisation des ressources.